



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 8 MARS 2022

Vilimoni BOTITU (CASTRES OLYMPIQUE)

Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby (J20 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby, M. Vilimoni BOTITU a été définitivement exclu par l'arbitre à la 37^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Vilimoni BOTITU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 16 mars 2022.

M. Vilimoni BOTITU est suspendu dans l'attente de cette audience.

Pierre-Henry BRONCAN (CASTRES OLYMPIQUE)

Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby (J20 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby, les arbitres n°4 et n°5, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Pierre-Henry BRONCAN, Entraîneur du Castres Olympique.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.



M. Pierre-Henry BRONCAN et le club du Castres Olympique sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 16 mars 2022.

M. Pierre-Henry BRONCAN n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Par ailleurs, à la suite d'un autre incident survenu lors de la rencontre Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby, le Castres Olympique est également convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 16 mars 2022.

STADE FRANÇAIS PARIS

Stade Français Paris / Stade Toulousain (J20 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A la suite de l'intrusion sur la pelouse d'un spectateur lors de la rencontre susvisée, le Stade Français Paris est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 16 mars 2022.

Juan John VAN DER MESCHT (STADE FRANÇAIS PARIS)

Stade Français Paris / Stade Toulousain (J20 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre Stade Français Paris / Stade Toulousain, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Juan John VAN DER MESCHT pour une action ayant eu lieu à la 70^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Juan John VAN DER MESCHT est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 16 mars 2022.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51